

Hors serie

#

# RAPPORT 2016 D'ACTIVITÉS

L'ORDRE  
ET SES MISSIONS  
DITES RÉGALIENNES

BILAN FINANCIER

L'ORDRE  
ET SES MISSIONS  
DE REPRÉSENTATION

PAROLES DE  
CONSEILLERS



ORDRE DES  
ARCHITECTES

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

## ORDRE DES ARCHITECTES BRETAGNE

La loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977 a déclaré l'architecture d'intérêt public et a imposé aux maîtres d'ouvrage l'obligation de travailler avec un architecte pour certains types de marchés tels que les marchés publics, les constructions au-dessus d'un certain seuil, dans certains secteurs protégés,... entre autres.

Pour accompagner cette obligation, l'Ordre des architectes a pour mission, par délégation de service public de la part du Ministère de la Culture, de **garantir à l'usager que les architectes auxquels il fait appel sont autorisés à porter le titre**, -inscrits au Tableau- et de fait répondent à certains critères de compétences, d'assurance, de respect du code des devoirs professionnels.

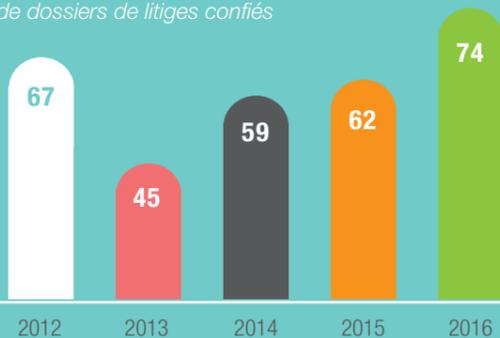
En Bretagne, l'Ordre des architectes est composé de 18 conseillers, élus par leurs pairs pour 6 ans, avec un renouvellement par moitié tous les 3 ans, et de 3 salariées.

## DÉONTOLOGIE ET LITIGES

Clause prévue dans les contrats de l'Ordre :

« En cas de différend portant sur le respect des clauses du présent contrat, les parties conviennent de saisir le Conseil Régional de l'Ordre des architectes dont relève l'architecte, avant toute procédure judiciaire, sauf conservatoire. Le Conseil Régional peut, soit émettre un avis sur l'objet du différend, soit organiser une procédure de règlement amiable.»

Nombre de dossiers de litiges confiés



À l'initiative pour 53 % du maître d'ouvrage et 47 % de l'architecte, et pour les motifs suivants :

- 30 % pour recouvrement d'honoraires
- 62 % pour négligences, abandon de missions, retard dans la production des éléments convenus, dépassement de budget, défaut de conseil
- 8 % pour intrusion du maître d'ouvrage, rupture de la communication entre les parties.

Après instruction administrative, les suites suivantes ont été données :

- Rédaction d'un avis = 39
- Réunions de conciliation avec protocole d'accord = 9
- Sans suite = 11
- Résolution amiable avant réunion de conciliation = 8

Les 7 restants sont toujours en cours d'instruction au jour de l'édition du présent document.

1<sup>ER</sup> MANDAT EN 2013



RÉGIS FROMONT

« Sept ans ou un septennat, il est temps de dresser le bilan de cet engagement pour la profession. Le premier point qui me vient à l'esprit, est la richesse des échanges et des expériences avec les autres confrères et conseillers et permanentes que j'ai pu avoir. Ces derniers m'ont aussi permis de sortir de ma vision égocentrique si typique de notre profession afin de me mettre au service des autres. Le deuxième, c'est que tout cela m'a permis de lever les yeux de la planche à dessins. Participer au conseil c'est participer à une expérience humaine, c'est mieux comprendre notre institution, ce qu'elle fait bien et moins bien mais aussi et surtout lui permettre de s'améliorer, le travail est comparable à la naissance d'un projet. »



1<sup>ER</sup> MANDAT EN 2013

CHRISTINE LIARD-TANGUY

« J'ai toujours pensé qu'il y avait autant de façons d'exercer qu'il y avait d'architectes, et pour autant, nous sommes (toutes et tous) d'accord sur le fait de porter une idée commune de notre profession. De là, viennent la complexité et la richesse du rôle de conseiller. »

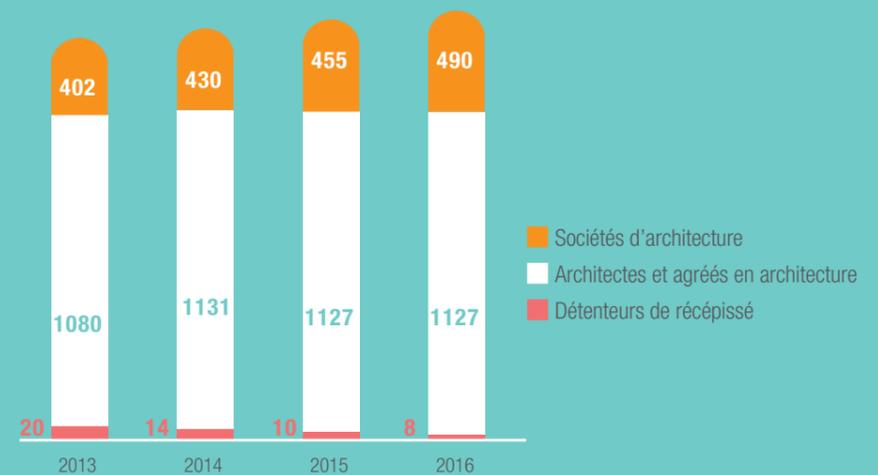
## L'ORDRE ET SES MISSIONS DITES

### " RÉGALIENNES "

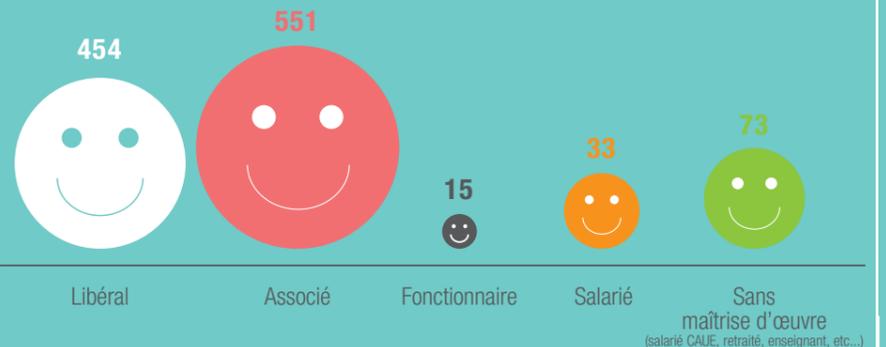
## GESTION DU TABLEAU

Pour être autorisé à porter le titre et exercer les actes de la profession, il faut être inscrit au Tableau des architectes.

Évolution du nombre d'inscrits :



Mode d'exercice :



73 honoraires.

Tableau en ligne : [www.architectes.org](http://www.architectes.org)

## CONTRÔLE DES ASSURANCES

Comme chaque année et parce qu'il s'agit d'une des conditions d'inscription et de maintien au Tableau, pour l'intérêt de tous, l'Ordre des architectes a procédé en 2016 au contrôle des attestations d'assurance des 1127 inscrits au Tableau et des 490 sociétés d'architecture. Ce sont donc autant de courriers envoyés pour rappeler cette obligation réglementaire, quasiment un tiers de relances simples, environ 200 relances par mail puis une centaine de relances en AR et enfin une cinquantaine d'appels téléphoniques, pour aboutir à une trentaine de suspensions dont les 2/3 seront régularisées dans les délais : au final, 19 architectes/sociétés ont fait l'objet de suspension en 2016, dont 3 ont abouti à une radiation du Tableau pour défaut de régularisation. Ces 19 ont reçu des architectes mandatés par le conseil de l'Ordre pour les accompagner dans leurs démarches de régularisation.

Les 73 inscrits sans maîtrise d'œuvre ont à fournir une déclaration sur l'honneur confirmant qu'ils n'engagent pas leur responsabilité professionnelle au sens de l'article 16 de la loi sur l'Architecture.

1<sup>ER</sup> MANDAT EN 2010



CLAUDE LE CORRE

« Cette aventure humaine et professionnelle est un enrichissement personnel et collectif pour ceux qui l'empruntent et se mobilisent pour ce qu'ils croient être juste. Cette route est encore longue mais le voyage est passionnant et c'est à vous de vous mobiliser aujourd'hui pour aller plus loin. En ces périodes de mutations, Architectes, restons indispensables, soyez à la mesure de la qualité que l'on attend de nous, soyez excellents ! »

## QUESTIONS POSÉES, CONSEIL JURIDIQUE

Les réponses aux questions les plus courantes posées par les particuliers et les architectes sont apportées par l'équipe administrative, et/ou par renvoi vers la Foire aux Questions mise en ligne sur le site [www.architectes.org](http://www.architectes.org), ou vers le service juridique de la MAF quand il s'agit d'une question relevant de la garantie professionnelle.

Les questions d'ordre juridique plus techniques sont confiées à l'étude d'un cabinet d'avocat externe.

Près de 600 questions sont ainsi traitées tout au long de l'année, relevant des modes d'installation à la sortie de la profession, de la modification d'exercice à la transmission d'une agence, de la vérification d'inscription au Tableau à la proposition douteuse de prestations sur un site internet, de recours de voisins à la résiliation d'un contrat, de l'application des pénalités à la liquidation d'une entreprise en cours de chantier, du coût d'une esquisse au montant moyen des honoraires d'un architecte, etc...

Les sites internet frauduleux ainsi que les usurpations de titre font l'objet de signalement direct auprès des Services de la Répression des Fraudes, seule instance habilitée à ouvrir une enquête préliminaire.

## SAUVEGARDE DES ENTREPRISES SOLIDARITÉ ENTRAÏDE

Par le caractère réglementé de la profession, le Conseil de l'Ordre est convoqué aux audiences des procédures des architectes et sociétés d'architecture en difficulté (sauvegarde, redressement, liquidation)

En 2016, 8 structures ont été concernées par une procédure judiciaire, 3 liquidations ont été prononcées, 4 ont été redressées, 1 est toujours en cours.

Pour rappel, 10 procédures avaient été ouvertes en 2015, 15 en 2014.

### >>> En amont :

L'Ordre intervient également en amont de ces procédures auprès des exercices en difficultés économiques qui sont, à leur demande, accompagnés en interne et en toute confidentialité par un architecte dit « gestionnaire » et un mandataire pour évaluer les situations, et les solutions possibles, le cas échéant.

### >>> Exonération de cotisation :

Les demandes d'exonération de cotisation ordinale font l'objet d'un avis du trésorier de la région.

En 2016, 25 demandes ont été traitées : 5 exonérations totales, 18 exonérations partielles, 2 sans suite.

## DÉONTOLOGIE CHAMBRE DE DISCIPLINE

Avec l'assurance professionnelle, le respect du Code des devoirs professionnels est une condition de maintien au Tableau.

Ainsi, de manière aléatoire, à la suite d'un certain nombre de litiges ou de signalements de maîtres d'ouvrage et/ou de services instructeurs, des dossiers sont ouverts pour étude de listes de projets, de permis de construire, pour identification de manquements graves ou de carence nécessitant un accompagnement ou une formation.

38 dossiers ont été suivis en 2016, 12 entretiens ont eu lieu, et ont abouti à 4 avertissements administratifs, 4 dépôts de plainte en chambre de discipline, le reste a été classé sans suite ou est conservé en observation.

**Un protocole** a été signé en février 2016 avec les services de la préfecture des Côtes d'Armor pour **lutter contre les signatures de complaisance**. Les autres départements sont en cours pour 2017 après de nombreuses rencontres de sensibilisation menées en 2016.

1<sup>ER</sup> MANDAT EN 2013

RACHEL RIVASSEAU



« Faire évoluer les représentations sur le métier pour promouvoir la place et le rôle de l'architecte dans la cité, ont été mes premières motivations lorsque je me suis présentée aux élections ordinales. Intégrer l'ordre m'a permis de découvrir et de m'engager sur des missions plus « régaliennes » que « militantes ». Les actions de l'ordre sont en effet différentes de celles d'un syndicat, mais pour autant tout aussi nécessaires car garantes du cadre de notre pratique. La promotion du métier ne peut se faire sans une protection du titre d'Architecte. Nos missions sont de contrôler et s'assurer que le code de déontologie qui nous rassemble soit respecté par tous et de tous. Plus nous serons nombreux à nous engager dans cette voie, plus nous saurons défendre notre profession. »

## FORMATION

Afin d'accompagner le maintien et la montée en compétences des architectes, le conseil de l'Ordre encourage la formation :

- >>> il diffuse très largement depuis plusieurs années les programmes des organismes de formation du territoire.
- >>> il intervient à l'ENSA de Bretagne en ouverture de la session HMONP\* et présente le cadre réglementé de l'exercice de la profession.
- >>> il participe au pôle régional de formation, sous l'égide de la DRAC.

\* HMONP : Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en son nom propre. Créée par décret en 2005 dans le cadre de la réforme des études d'architecture conduisant à la structure européenne dite LMD (Licence master Doctorat). Est une formation post diplôme ouverte aux seuls architectes diplômés d'Etat, en vue d'acquies et/ou approfondir des connaissances sur les responsabilités personnelles du maître d'œuvre, l'économie de projet et les réglementations. [www.architectes.org/actualites/la-hmonp-droits-et-obligations](http://www.architectes.org/actualites/la-hmonp-droits-et-obligations)

1<sup>ER</sup> MANDAT EN 2010

NATHALIE SAUDRAY



« L'ordre est une institution indispensable à l'organisation de notre profession d'architecte. En m'engageant comme conseillère, j'ai pris conscience des évolutions et des mutations de notre profession trop méconnue des institutions politiques et administratives. J'ai vécu une expérience intense, riche de rencontres avec mes confrères et de moments de solidarité. Je souhaite que d'autres puissent vivre cette belle aventure en poursuivant les actions engagées en Bretagne et en développent de nouvelles à l'échelle du grand ouest. »

1<sup>ER</sup> MANDAT EN 2013

MÉLANIE DARTIX



« Il y a 3 ans, c'est avec beaucoup de fierté, d'enthousiasme et d'envies que j'ai été élue pour représenter mes confrères. J'ai découvert l'étendue des enjeux sur lesquels nous étions attendus et l'importance des enjeux pour l'avenir de notre profession. Nombre de réflexions, rencontres, actions ont déjà eu lieu ; des satisfactions obtenues. Il reste encore beaucoup de projets à faire aboutir, d'autres à imaginer afin d'accompagner la mutation nécessaire de notre profession et d'être encore plus et mieux présents sur notre territoire. Chère consœur, cher confrère, je t'invite à rejoindre l'ordre, à être source de propositions et toi aussi meneur d'actions ! »

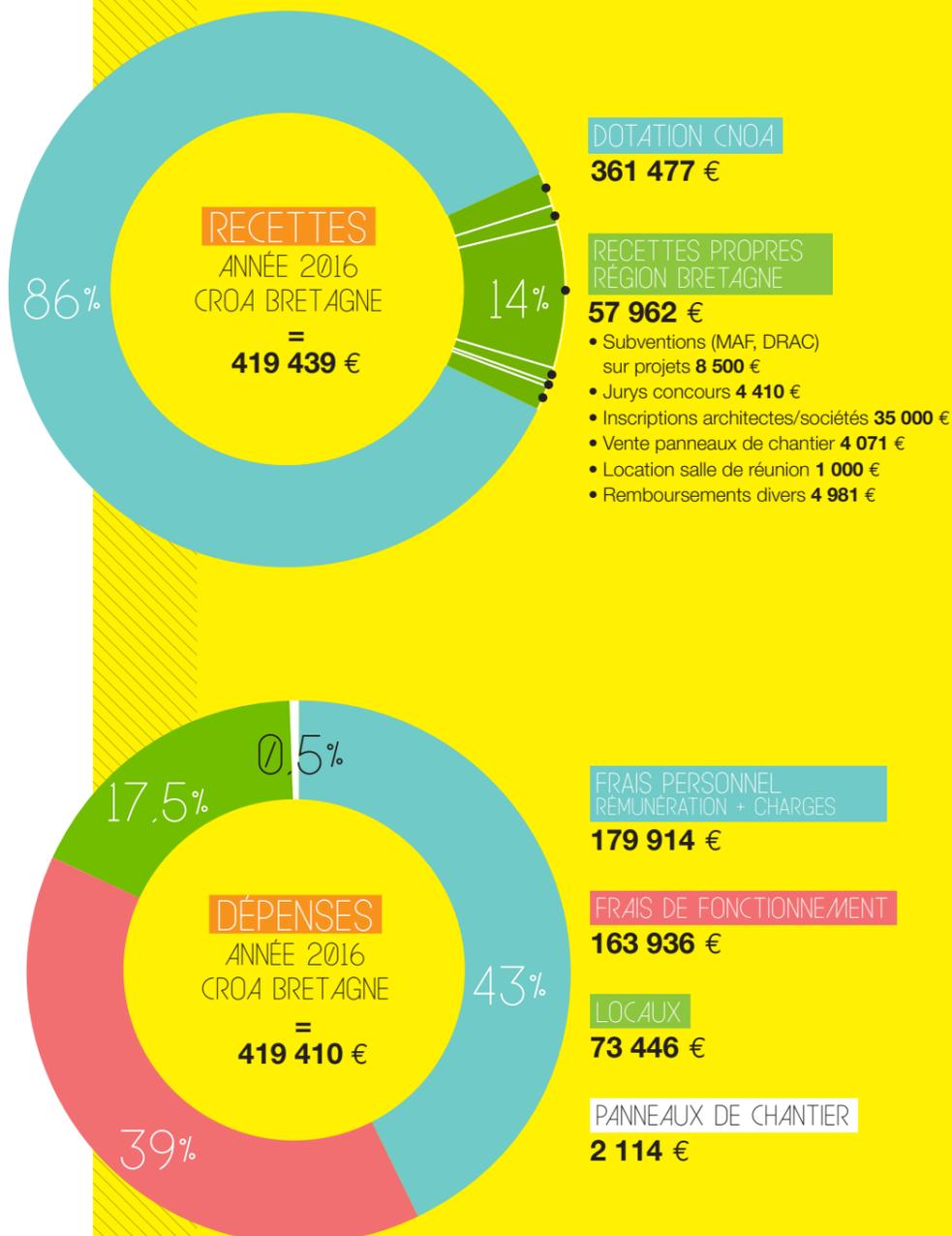
1<sup>ER</sup> MANDAT EN 2010

CYRIL BETTREMIEUX



« Être conseiller régional c'est « faire notre métier d'architecte, au service des usagers en participant à la défense d'une architecture de qualité et d'une profession hautement qualifiée, et au service des architectes pour la promotion de l'intérêt public de l'architecture et la représentation de la profession sur le territoire. Être conseiller régional, c'est « un moment de sa vie où l'on donne de son temps pour la défense de valeurs auxquelles on croit, mais aussi et surtout un moment où l'on reçoit, partage et apprend beaucoup des autres et de la diversité des expériences de chacun. »

## BILAN FINANCIER



# REPRÉSENTATION DE LA PROFESSION

**Au delà de ses missions conférées par la loi sur l'architecture, l'Ordre intervient sur le territoire pour la représentation de la profession. Il s'agit là de la mission « politique » de l'Ordre menée par les conseillers et par les architectes qui s'engagent auprès d'eux et/ou dans des missions spécifiques de proximité.**

## LES MEMBRES DU CONSEIL

Tous architectes praticiens, élus par leurs pairs pour 6 ans, représentants de la profession dans les commissions de travail au sein de l'Ordre régional et national.

7 groupes de travail sont organisés au sein du Conseil régional :

- la Tenue du Tableau : étude des dossiers de demande d'inscription, d'honorariat, conseils à la transmission, etc..
- la Solidarité Entraide : accompagnement des architectes en difficulté
- la Déontologie : observatoire des pratiques, gestion des litiges
- les Marchés publics : observatoire de la réglementation et des marchés publics, formation des jurés de concours et participation aux jurys de concours
- la Communication : édition du journal, animation de la page internet et des réseaux sociaux, édition de supports pédagogiques à destination du grand public, salons
- la Formation : lien avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne et avec les organismes professionnels de formation continue
- La Chambre de Discipline : groupe animé par le président de la chambre de discipline, magistrat siégeant au tribunal administratif

Le Conseil de Bretagne est présent dans 5 groupes de travail au Conseil national de l'institution : Doctrine juridique, Commission de contrôle des finances, Conférences des régions, groupe des architectes gestionnaires, le groupe de développement des Journées Portes Ouvertes.

## LES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX

102 architectes sont volontaires pour représenter la profession auprès de commissions, de groupes de travail et de réflexion, d'organismes professionnels ou associatifs et représentent la profession :

Qualibat, Commission des sites et paysages, commission de gestion des déchets de chantier, Fédération du Bâtiment en départements, CAPEB, Maison de l'Architecture, CAUE, Plateformes Locales de Rénovation de l'Habitat, Abibois, Relais habitat 22, Codespar, Club Qualité, Cellule économique de Bretagne, Réseau Breton Bâtiment Durable, etc...

85 sont en mandat et 17 se sont manifestés pour rejoindre ce corpus de représentants volontaires.

Répartition par département des mandats en 2016



## LES ARCHITECTES JURÉS

En répondant aux maître d'ouvrage publics qui sollicitent la présence d'un architecte formé et inscrit sur la liste de l'Ordre, à leurs jurys de concours :

Répartition par département des jurys en 2016

	2014	2015	2016
Côtes d'Armor	3	3	9
Finistère	15	11	18
Ille et Vilaine	17	14	15
Morbihan	4	13	9
TOTAL	39	41	51

## LES ARCHITECTES EXPERTS JUDICIAIRES

**L'Ordre est consulté par les tribunaux à l'occasion de chaque inscription ou réinscription d'un architecte sur la liste des experts auprès de la Cour d'Appel.**

- > 12 demandes ont été déposées en 2016, 11 ont reçu une suite favorable, 1 a fait l'objet d'une réserve émise en raison du passif disciplinaire du candidat.
- > 1 demande de désinscription a été formulée en raison de violation avérée du Code des devoirs professionnels.

## LES AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE LITIGIEUX

À la suite de la réception des alertes de la part des architectes du territoire, l'Ordre des architectes de Bretagne envoie un courrier appelant l'attention du maître d'ouvrage sur l'irrégularité constatée dans sa procédure, et l'invitant à correction. Étant entendu que seuls les architectes en leur nom propre, sont juridiquement reconnus à déposer un recours.

## LES ÉVÈNEMENTS VERS LE GRAND PUBLIC

**Des évènements ont été lancés en région et sur le territoire national pour la promotion de l'architecte :**

### > Les Journées Portes Ouvertes des agences d'architecture

En 2016, lors de la 3<sup>ème</sup> édition, 112 agences ont participé sur le territoire breton et ont ouvert les coulisses de la production architecturale. Encore trop peu mais la participation est en progression. L'édition 2017 aura lieu en même temps que les Journées Nationales de l'Architecture, prévues en Octobre et lancées par le Ministère de la Culture.

### > Les salons de l'Habitat et de l'Immobilier en Bretagne

7 salons offrent un stand à l'Ordre des architectes : animé par des architectes volontaires pour des conseils, des rencontres, des échanges, de la remise de supports pédagogiques ainsi que de documentations des partenaires : Maison des espaces et de l'Architecture, Abibois, Réseau Breton Bâtiment Durable, l'ENSAB.



**Des supports de communication ont été développés sur le territoire de Bretagne :**

### > [www.architectes-pour-tous.fr](http://www.architectes-pour-tous.fr)

La plateforme internet pour trouver son architecte près de chez soi et selon son besoin (construction ou rénovation).



### > L'édition de supports pédagogiques

Des dépliants sur les missions de l'architecte, sur la rénovation sont à disposition des architectes au sein de leur agence, dans les Agences Locales de l'Energie et dans les CAUE (Finistère, Morbihan, Côtes d'Armor) et distribués sur les stands de salons.

### Un nouveau dépliant comparatif constructeurs/architectes devrait voir le jour en 2017.

### > L'édition d'un journal LIAMM

Journal trimestriel de communications pratiques (réception de chantier, protection du patrimoine, etc...) à destination des architectes et du grand public.



### > Les réseaux sociaux

Une page FACEBOOK, un site internet, un mail hebdo ARCHI BRETAGNE INFOS.



1<sup>ER</sup> MANDAT EN 2010

FRANCIS BOYER

« Épris de solidarité confraternelle je suis rentré conseiller à l'ordre avec une envie d'agir pour notre profession. Après ce temps je mesure le chemin parcouru où l'on est en tour à tour le porte-parole, le « porte flingue » de la profession, l'accompagnateur, la justice, le réformateur, le défenseur... Si au cours de ces 7 années j'ai comme les autres apporté ma pierre à notre institution, j'ai aussi beaucoup appris et me suis enrichi intellectuellement et humainement bien plus qu'au cours des 30 années précédentes. »